

au nombre de dix, qui, dit-on, seront jointes par dix d'Espagne.

II. Il y a beaucoup d'apparence que le Maréchal de Berwick aura encore la Campagne prochaine le Commandement de l'Armée du Roi sur le Rhin, S. M. n'en ayant pas encore nommé d'autre, ni fait jusqu'à présent de promotion de Maréchaux de France. Par le grand nombre de Troupes qui sont actuellement sur pied, on compte que cette Armée surpassera cent mille hommes, & que le Roi sera de plus en état d'en faire deux autres sur la Moselle & en Flandres, selon que la conjoncture le requerra; les vivres & fourrages pour la subsistance des Troupes qui les composeront, sont déjà amassés, les Entrepreneurs ayant fait toute diligence à cet effet.

III. Tous les Officiers au-dessous de Colonel avoient déjà reçu ordre au milieu de Février de joindre leurs Régimens, & les Gardes du Corps absens de joindre leurs Troupes, pour aller incessamment sur les frontières; Sa Majesté leur donne des Sabres légers d'une nouvelle invention, dont la poignée de cuivre doré couvre la main. Tous les Colonels ont ordre aussi de se rendre le 20. de Mars à la tête de leurs Corps; les Equipages & les voitures à roues qu'ils pourront avoir en Campagne sont réglés par une Ordonnance du Roi du 15. Février, qui comprend les Lieutenans Généraux & autres Officiers de moindre rang jusqu'à eux inclusivement: Voici ce qu'elle porte. Un Lieutenant-Général ne pourra avoir que deux ou trois Chariots; un Maréchal de Camp un ou deux; un Brigadier & Colonel un. Les Lieutenans-Colonels &c. ne pourront avoir aucune voiture à roues, excepté ceux qui seront malades, lesquels, moyennant une permission par écrit pourront avoir une Chaise. Il